

Thématique : Groupe vulnérable

Mode de distribution des masques

1. Situation problématique

Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19 . Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).

Les masques deviennent obligatoires à différents endroits et notamment en transports en commun, dans divers services et lieux professionnels. Chaque citoyen.ne n'en a pas encore reçu un ; et les masques chirurgicaux sont désormais vendus en grande surface. La vente par boîte de 50 à des sommes variables mais dépassant les 30 euros peut constituer un frein énormes pour de nombreuses populations.

La population aux conditions de connexion à l'information, de bonne réception et application des recommandations, de compréhension... variables doit également pouvoir disposer de conseils et des recommandations quant à la façon de les porter, la fréquence, les différences avec les masques tissus, les types de tissus et la manière de les laver,...

Il importe enfin d'accorder une attention particulière aux personnes handicapées, et notamment, aux personnes sourdes qui ont recours à la lecture labiale.

2. Situation souhaitée

Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).

Un accès gratuit et avec conseils appropriés aux masques à l'ensemble de la population, avec une priorité de l'attention aux groupes vulnérables ou désaffiliés.

3. Acteurs clés / responsables

Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?

Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?

Maggie de Block, Philippe De Backer, Nathalie Muylle

4. Proposition d' action et/ou de mesure

Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .

1. La distribution des masques chirurgicaux gratuits, biens sanitaires de première nécessité pour combattre l'épidémie (pour lesquels l'Etat doit assurer le contrôle qualité), accompagnée de conseils et apprentissage à l'utilisation raisonnable et adaptée de ceux-ci.
2. La garantie de la qualité des masques tissus distribués, expliquer l'usage, et s'assurer de la capacité matérielle du ménage à les gérer, ou aider matériellement ce ménage à mettre en place les solutions pour cela - notamment en lien avec la garantie de l'accès à l'eau et l'énergie pour le lavage.
3. L'organisation de la distribution des masques (papier et tissus) par des organismes, des métiers, qui peuvent apporter des explications claires et complètes, des précautions à prendre, des peurs à dépasser, des conseils pour l'utilisation et la gestion de ceux-ci. Ils seront chargés de rappeler que le masque sans distanciation physique et les gestes barrières est inopérant, voire dangereux. Mais ils pourront aussi accorder une attention particulière à l'adaptation des quantités et des types de masques pour les familles pauvres, les malades chroniques, les personnes sourdes ayant besoin de masques à visière pour la lecture labiale, etc. Ce pourrait être, les pharmacies, les maisons médicales, les médecins traitants, les hôpitaux, les services qui exercent un métier au domicile des familles, les services de prévention santé, les CPMS, les centres de planning familial, L'ONE/Kind en gezin, les crèches, les CPAS, les services sociaux communaux, les kinés, etc.